COMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 21 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents : Mmes M. ROUSSOT - M. DULLIN – J. PISKIN - R. JAMES-INGRAND
MM. J-G. ROBLIN – M. CONDEMINE – A CHAMBARD - P. BAZIN – Q. PLUBELLE
Excusés : E. GOYDADIN (pouvoir à M. ROUSSOT) – I. THEVENET (pouvoir à P. BAZIN)
Secrétaire de séance : M. CONDEMINE

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 10 décembre 2025.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

N° 1/26 Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

OUVERTURE ANTICIPÉE CRÉDITS

N°2/26 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre	BP 2025	DM	TOTAL	25 %
21 immobilisations corporelles	93 600 €	0 €	93 600 €	23 400 €

ONF : VENTE DE BOIS

N°3/256 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes 2026 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

MOTION DE SOUTIEN DE L'AMF

N°4/26 Le conseil municipal après en avoir délibéré (11 voix pour, 1 abstention), approuve la motion de soutien de l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

LIGNE DE TRESORERIE

N°5/26 Le conseil municipal après en avoir délibéré (11 voix pour, 1 abstention) :

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole Franche Comté un emprunt court terme relais dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - **Montant** : 15 000 €
 - **Durée** : 12 mois
 - **Taux variable** : Euribor 3 mois + 1.40 %
 - **Périodicité** : intérêts trimestriels
 - **Frais et commissions** : 200 €

- **APPROUVE** le tableau d'amortissement
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

N°6/26 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, une convention de mise à disposition d'un agent salarié de la commune de MACORNAY.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la vente suivante :

- Mme VANDELLE Solange 303 route de Ruffey

CCAS : le repas des ainés aura lieu le samedi 24 janvier.

La réunion est levée à 21h50
Prochaine réunion le mercredi 18 février à 20h

Le secrétaire de séance Le Maire